



Programme de formation

La gestion administrative des ESMS et le dossier résident

But de la formation

Connaître les droits et les devoirs des personnes âgées tout au long de leur séjour en institution (sur le plan juridique, social et financier)

Améliorer le processus de gestion des dossiers en institution.

Etre en mesure de répondre aux questions des familles et les orienter vers les personnes compétentes
Suivre le recouvrement des frais de séjour de manière efficace et mettre en œuvre les mesures nécessaires en cas d'impayé

Compétences visées

1. Identifier les points clefs permettant de sécuriser les recettes
2. Disposer des connaissances nécessaires à la mise en œuvre d'une relation gagnant-gagnant entre l'usager, la famille et l'établissement sur le plan administratif
3. Connaître les règles définies dans le RDAS de l'établissement et savoir se référer au RDAS du département de secours de l'usager
4. Appréhender les outils des lois 2002 et ASV

Pré-requis

Aucun

Liste des référents

Référent administratif : Monsieur Guillaume HATREL

Référent pédagogique : Monsieur Guillaume HATREL

Référent handicap : Monsieur Guillaume HATREL

Type de public

Directeurs/ Directrices ; Personnels des Services Administratifs ; Assistants de Service Social - MJPM

Équipements nécessaires

Aucun

Moyens pédagogiques

Supports pédagogiques complémentaires en e-learning

Quiz et QCM en cours de formation

Evaluation à chaud en fin de formation

Sanction de la formation

Certificat de réalisation



Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports conceptuels, méthodologiques et pratiques

Exercices d'application, études de cas et travaux de groupe

Analyses réflexives des pratiques professionnelles à partir des cas fournis par les participants

Personnalisation des exercices d'applications et de simulations à l'établissement (formation intra)

Durée

21 heures (3 jours).

Programme

Introduction

- Cadre réglementaire
- L'inscription de l'établissement sur son territoire
- Le CPOM
- L'habilitation à l'aide sociale
- Un accueil spécifique à chaque demande
- Les organes directionnels et consultatifs de l'établissement (CA, CVS, CSE)

La politique d'admission du résident

- Constitution et rôles de la commission d'admission
- Les conditions d'admission
- Le dossier de préadmission (éléments constitutifs, éléments abusifs...)
- Elaboration et gestion de la liste d'attente
- Le rôle du bureau des entrées

Les préalables au séjour

- Le règlement intérieur
- Le livret d'accueil
- Le contrat de séjour (conditions, clauses, prestations, objectifs, signature, actualisation)

Les droits et protections des résidents

- Les différentes chartes d'accueil
- Les droits et les devoirs au sein de l'établissement (patrimoniaux, civiques et financiers)
- La protection des personnes et les mesures de protection (à jour de la loi n°2019-222 du 23 Mars 2019)
- Le dossier administratif (tenue, archivage, communication, conservation)

Les frais de séjour du résident

- Le tarif hébergement et les aides mobilisables
- Le tarif dépendance, le ticket modérateur et les aides disponibles (ACTP, PCH, PSD, APA)
- Le tarif soins (Couverture sociale obligatoire et complémentaire, les options de tarification de l'établissement, les dépenses n'entrant pas dans le cadre de l'établissement, les aides disponibles)

L'aide sociale à l'hébergement

- Cadre réglementaire
- Les ressources à mobiliser
- L'obligation alimentaire (qui sont les obligés, quel est leur rôle, conditions d'application et poids de l'obligation alimentaire)
- Le Juge des Affaires Familiales
- La participation du département (notion de domicile de secours, conditions et modalités de mise en œuvre)
- Le dossier d'aide sociale à l'hébergement (modalités de constitution, le récépissé de dépôt instruction, recours possibles et conséquences)

La facturation des frais de séjour

- Les rôles respectifs de l'établissement et du trésorier
- Le suivi du recouvrement

Le décès

- Les volontés du résident et l'organisation des funérailles
- La responsabilité de l'établissement
- Le sort des biens laissés par le résident et les familles.

Accessible aux personnes en situation de handicap : oui